

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION**

**D01364-2026-001**

**Séance du 13 janvier 2026**

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX  
ET LE TREIZE JANVIER À 20 HEURES 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune  
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2026.

Présents : CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUZET Anaïs, SALLET Jacques, VÉLON Guillaume.

Excusés : CAVILLON Hervé (pouvoir à Jacques SALLET), SYLÉNÉ Florine (pouvoir à Sandrine COURTOIS).

Absents : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : VÉLON Guillaume.

**OBJET : Modification du tableau des emplois.**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3. 2°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT qu'en raison de la difficulté à recruter un adjoint administratif pour le second poste de secrétariat de mairie à temps non complet et qu'un agent au grade de rédacteur a été retenu pour le poste ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

CONSIDÉRANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 22 avril 2025 ;

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

OUVRIR l'emploi permanent à temps non complet de secrétaire de mairie au cadre d'emplois des rédacteurs ;

FIXER le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**OUVRE** l'emploi permanent à temps non complet de secrétaire de mairie au cadre d'emplois des rédacteurs ;

**FIXE** le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 13 janvier 2026

Le Maire,  
Jacques SALLET



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou notification  
du

### TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET

Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
<b>Service Administratif</b>		
<i>Rappel</i>		
1° - D.G.S. : les emplois fonctionnels sont ouverts aux seuls agents titulaires d'un grade de catégorie A		
2° - Secrétaire de Mairie : les adjoints administratifs 2 <sup>e</sup> classe <u>ne peuvent réglementairement pas occuper ce poste.</u>		
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs et/ou des rédacteurs, et/ou des secrétaires de mairie, et/ou grade d'attaché
<b>Service Technique</b>		
Ouvrier Polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques

### TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

<b>Service administratif</b>		
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs et/ou des rédacteurs – 15/35 <sup>ème</sup> – titulaire
<b>Service Technique</b>		
Ouvrier Polyvalent		
Entretien des locaux (ménage)	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques – 32/35 <sup>ème</sup> – titulaire
Etat des lieux des salles communales	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 5/35 <sup>ème</sup> – non titulaire Cadre d'emplois des Adjoints techniques 1,5/35 <sup>ème</sup> – non titulaire

### TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

<b>Service Technique</b>		
Agent d'entretien des massifs et espaces verts	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 10/35 <sup>ème</sup> – non titulaire